



Coopérative de gestion forestière des Appalaches

La jeune quarantaine

La Coopérative de gestion forestière des Appalaches (CGFA) célébrera en 2016 son 42^e anniversaire, mais elle songe surtout au futur. Depuis sa fondation en 1974, cette dynamique PME de la région de Montmagny en Chaudière-Appalaches demeure fidèle à ses valeurs du départ. Le regroupement de travailleurs qui exécute principalement des travaux forestiers sur des terres publiques a prouvé sa capacité d'adaptation depuis belle lurette et ce n'est pas demain la veille qu'il renoncera à le faire.

Jacques Berger

Le territoire couvert par la coopérative représente une superficie de quelque 115 hectares où l'on compte passablement de feuillus. La zone abrite également son lot d'éraiblières. Le secteur est délimité par Kamouraska à l'est, Saint-Pamphile au sud et le secteur des Etchemins et Bellechasse à l'ouest. C'est notamment dans cette région qu'on retrouve le fameux centre de ski le Massif du Sud ainsi que le désormais célèbre Festival du bûcheux de Saint-Pamphile qui est devenu un passage obligé chaque année pour de nombreux travailleurs forestiers.

Le siège social est stratégiquement situé au centre de ce vaste territoire à Sainte-Apolline. Construit bénévolement par les membres en 1974, l'édifice a connu plusieurs changements depuis. En plus du siège social, la coopérative possède un entrepôt, également localisé à

Sainte-Apolline, qui est utilisé pour l'entreposage de ses équipements. Elle exploite aussi un magasin de fournitures de sécurité pour le travail en forêt. «Au départ, nous souhaitions uniquement offrir le service à nos employés, mais avec le temps, certains clients du public se sont ajoutés. Nous ne souhaitons pas développer ce marché outre mesure, mais ça rend service à des gens, alors nous continuons», admet le directeur général **MARTIN BÉLAND** qui œuvre pour la coopérative depuis 2010.

Pas seulement de la forêt publique

La coopérative compte 61 membres, mais emploie environ 80 personnes en plus de faire appel à plusieurs sous-traitants pour la récolte du bois et son transport. «Pour demeurer membre de la Coopérative,

les travailleurs doivent s'engager à faire un minimum de 60 jours de travail dans une saison», nous souligne Martin Béland. Le plus gros de la besogne est accompli par son groupe de travailleurs principalement en forêt publique. L'entreprise assure toutefois une présence de plus en plus importante dans le domaine de la forêt privée. «Nous effectuons des travaux de récolte pour le Groupement forestier de Bellechasse-Lévis. Nous sommes également acheteurs de lots privés ce qui représente une avenue intéressante pour nous», constate M. Béland en indiquant que l'entreprise possède déjà une vingtaine de ces lots.

Le chiffre d'affaires oscille entre 6 et 7 millions de dollars par année, selon le dg. Les diffé-

rentes opérations forestières rapportent environ cinq millions\$, approximativement un million\$ en transport de bois alors que l'aménagement forestier génère près d'un million\$ également. «Notre coopérative se porte bien. Nous avons été en mesure de faire face aux périodes difficiles et de maintenir nos acquis ainsi que nos emplois, mais nous devons rester alertes», nous déclare fièrement Martin Béland.

Biomasse

M. Béland estime que l'implantation du nouveau régime forestier a entraîné une certaine diminution de ses opérations, mais la CGFA a réussi à compenser en développant de nouveaux créneaux. «Le nouveau régime a modifié la donne. Alors soit on se révolte, soit on fait avec et l'on essaye de trouver des solutions», déclare-t-il convaincu. Sans constituer une panacée, la biomasse représente tout de même un complément intéressant pour la coopérative. «Nous avons pu

Un 40^e anniversaire souligné dignement

Un total de 175 personnes ont pris part à l'événement qui s'est déroulé en septembre 2014. Plusieurs anciens fondateurs se sont réunis au club de golf Saint-Pamphile. L'entreprise en a profité pour présenter son nouveau logo qui illustre deux mains réunies pour représenter la force du travail d'équipe.

développer une solide expertise en la matière et nous avons présentement d'excellentes ententes avec des entreprises comme Lamarche et Corneau ainsi qu'avec Thermo-Énergie. Cela nous permet d'offrir un service de qualité et d'ajouter des journées de travail à nos employés», considère-t-il. Bien que cette activité n'occupe qu'une personne à demi-temps, elle est destinée à un avenir qui dépend de la volonté du gouvernement selon le dg qui se propose de répondre à des appels d'offres en la matière prochainement.

Avenir

Sans voir l'avenir avec des lunettes roses, les dirigeants de la coop savent se retrousser les manches et font partie de ceux

qui cherchent des solutions. Il faut se démarquer et aller chercher de nouveaux contrats. Nous avons réussi à maintenir notre chiffre d'affaires, nous entretenons d'excellentes relations avec nos principaux clients qui sont Gestion Forêts Bois de Sciage Lafontaine, Maibec, Domtar, Matériau Blanchet, Bois Daaquam, Bc Cargault et Vexco. Il n'y a pas de raison pour que ça cesse mentionne le dg. Pour lui, la base du succès de l'entreprise est la compétence et la polyvalence de son personnel qui l'a aidé à maintenir ses acquis malgré les années difficiles. Gageons que si la coopérative maintient le cap, elle célébrera son 80^e anniversaire dans un quarantaine d'années selon toute vraisemblance.

Décès d'un travailleur

Une méthode de travail non sécuritaire est en cause

Le décès de **MARCO GAUVIN**, conducteur de chargeuse pour l'entreprise Adrien Côté, survenu le 19 décembre 2014 dans la MRC de Portneuf, a été causé par une méthode de travail non sécuritaire conclut une enquête de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Le travailleur forestier a été écrasé alors qu'il tentait de débloquer une roue d'un tracteur semi-remorque sur un chemin forestier.

Depuis 5 ans, au Québec, 32 travailleurs ont perdu la vie coincés ou écrasés par de l'équipement ou des objets. La CNESST rappelle que tous les employeurs sont obligés de s'assurer que «l'organisation du travail ainsi que les équipements, les méthodes et les techniques pour l'accomplir sont sécuritaires. Pour ce faire, il est essentiel de bien repérer les dangers, d'en informer les travailleurs et de mettre en place des moyens pour les éliminer.»

L'accident

Le 19 décembre 2014 au matin, un camionneur qui venait de quitter le lieu de chargement du chantier du Lac O'Neil a arrêté son tracteur semi-remorque sur le chemin forestier parce qu'une des roues était bloquée sur le quatrième essieu. Deux autres travailleurs, dont M. Gauvin, ont assisté le camionneur pour dégelé les composants du système de freinage. M. Gauvin s'est placé sous la semi-remorque pour chauffer une valve près du quatrième essieu à l'aide d'un chalumeau. Lorsque le véhicule s'est mis en mouvement, le travailleur s'est déplacé entre les roues des troisième et quatrième essieux pour tenter de s'extirper de sous la semi-remorque, en vain.

L'enquête de la CNESST a identifié deux causes. D'abord,

la méthode de travail pour dégager la roue bloquée. Chauffer une valve de contrôle sous la semi-remorque alors que les commandes de freinage étaient manipulées et que le véhicule était dans une pente, exposait les travailleurs à un mouvement imprévu du tracteur. Ensuite, il y a la gestion déficiente des interventions de déblocage du système de freinage du tracteur semi-remorque. Il aurait fallu de l'équipement pour assurer l'immobilisation du véhicule.


À la suite de l'accident, la CNESST a exigé que l'employeur mette en place une procédure de travail sécuritaire afin d'éliminer et de contrôler les risques lorsqu'un travailleur doit intervenir sous un tracteur semi-remorque. De plus, il a dû former l'ensemble de ses travailleurs sur cette nouvelle procédure.

Un constat a été délivré à Adrien Côté (1985) inc. Dans ce cas-ci, l'amende peut varier de 15 839\$ à 63 355\$ pour une première offense, et de 31 678\$ à 158 389\$ en cas de récidive.


Afin d'éviter qu'un tel accident se reproduise, la CNESST a transmis son rapport à l'Association du camionnage du Québec, à l'Association nationale des camionneurs artisans, à l'Association des routiers professionnels du Québec et au Regroupement des entrepreneurs et des camionneurs indépendants du Québec pour sensibiliser leurs membres.

Le rapport d'enquête sera présenté dans les établissements de formation afin d'informer les étudiants sur les risques auxquels ils seront exposés et des mesures de prévention qui s'y rattachent.

Le rapport d'enquête de l'accident est disponible dans le site web de la CSST, au www.centredoc.csst.qc.ca/pdf/ed004081.pdf. (M-C.B.)



Fédération québécoise
des coopératives forestières



CGFA
Coopérative de
Gestion Forestière
des Appalaches

Président : Jacques Morin
Directeur général : Martin Béland
Année de fondation : 1974
Nombre de membres : 61
Nombre total de travailleurs : 80

ACTIVITÉS
Travaux sylvicoles
Reboisement : 60 000 plants
Éclaircie précommerciale et dégageant de plantation : 600 ha
Éclaircie commerciale : 200 ha

Récolte de bois
Mécanisée : 130 000 m³
Manuelle : 3 000 m³
Transport de bois rond : 100 000 m³
Voirie forestière en construction : 22 km
Voirie forestière en réparation : 15 km

Autres renseignements
Lieu d'exécution des travaux : forêt publique

ADRESSE
519, rue Principale
Sainte-Apolline (Québec) G0R 2P0
Téléphone : 418 469-3033 | Télécopieur : 418 469-2711
Courriel : coopgfa@globetrotter.net
Site Internet : <http://pages.globetrotter.net/coopgfa>